

Je saisis l'occasion qui m'est offerte de participer et, je l'espère, de faire un apport à ce débat. On l'a qualifié, et je présume qu'on continuera à le faire, de débat historique. Qu'il soit historique ou non, cela dépendra bien entendu du gouvernement.

De même que les autres députés, j'ai suivi avec un vif intérêt les événements de l'été dernier. J'ai trouvé fascinant qu'il se soit rarement passé une semaine sans que des nouvelles émanant de quelque grande ville canadienne nous parviennent au sujet de la constitution canadienne. Cela faisait partie, bien entendu, de la stratégie du gouvernement. Je ne le lui reproche pas. Il faisait le plus de battage possible. A vrai dire, dans certains cas, c'est ce qu'il faut faire.

Un comité composé de ministres fédéraux et provinciaux s'est réuni dans diverses villes canadiennes afin de tenter de frayer la voie à un consensus en vue de la réunion des premiers ministres prévue pour septembre. Chose regrettable, il n'a réussi qu'à s'entendre sur un préambule. Il a pu en venir à des accommodements importants. De fait, nous en avons vu des indices durant la réunion des premiers ministres. Bien entendu, cette série de réunions était accompagnée d'une campagne publicitaire du gouvernement dont il a été question à la Chambre aujourd'hui.

Tout a été très bien manigancé pour préparer les Canadiens à l'action unilatérale que le gouvernement propose maintenant dans la mesure dont la Chambre est saisie. Cette action unilatérale a été lancée par une campagne publicitaire et une série de rencontres qui prévoyaient que les premiers ministres ne réussiraient pas à s'entendre.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon distingué collègue, le ministre de la Justice (M. Chrétien), pour qui j'ai le plus grand respect et que je considère comme un ami. Je l'ai bien écouté parce que j'espérais déceler dans son discours un signe quelconque que le gouvernement était disposé à bien accueillir d'utiles suggestions pouvant changer la ligne d'action qu'il s'est tracée. J'ai bien écouté parce que je crois profondément que si le gouvernement se montre inflexible, s'il s'obstine à imposer cette mesure sur une question aussi fondamentale que le rapatriement de notre constitution, le résultat malheureux, regrettable et peut-être même désastreux sera de diviser le pays à un moment où il aspire et consent au renouvellement en profondeur de la constitution.

Nous avons fait beaucoup de chemin. Nous reconnaissons maintenant qu'il y a un consensus en faveur du rapatriement. Il n'y a aucun doute là-dessus. En tant que Canadien et député, il me répugnerait que des valeurs aussi importantes que les droits et les libertés fondamentales, les droits linguistiques et le principe de la péréquation fassent l'objet d'une mesure législative soumise à un Parlement étranger. Nous devrions nous mettre d'accord pour rapatrier la constitution, et je crois que nous sommes tous d'accord, car nul organisme ne peut constitutionnaliser quoi que ce soit—droits de la personne, droits linguistiques ou principes de péréquation—sinon le Parlement du Canada et les assemblées législatives des provinces.

Des voix: Bravo!

• (1610)

M. McGrath: Pourquoi le premier ministre (M. Trudeau) craint-il de confier au Parlement du pays qui a adopté le bill des droits de la personne présenté ici par feu le très honorable

La constitution

député de Prince Albert, la responsabilité d'étudier ces questions qui relèvent de sa compétence aux termes de la constitution actuelle? Pourquoi ce gouvernement craindrait-il de confier aux législatures du pays le droit d'étudier ces questions qui sont de leur compétence aux termes de la constitution actuelle? Ce sont là les questions, Monsieur.

Comme mon chef l'a dit si éloquemment dans son discours au cours du présent débat, ce que le gouvernement se propose de faire par cette mesure ce n'est pas seulement de rapatrier la constitution en lui faisant garantir les droits de la personne et les droits linguistiques, mais bien de modifier fondamentalement le fédéralisme canadien de telle sorte que le gouvernement détienne aux termes de la constitution des pouvoirs qui n'ont pas leur place dans un régime fédéral. Autrement dit, si le gouvernement l'emporte, il se donnera des pouvoirs que l'on trouve normalement dans un état unitaire. Cela, bien entendu, s'accorde très bien avec l'article 42 proposé qui fournit les moyens constitutionnels qui permettront au gouvernement, si les choses se déroulent comme il l'entend, de ne pas tenir compte du Parlement et des législatures du pays et de consulter directement le peuple.

Il arrive parfois dans une démocratie parlementaire qu'un référendum ou un plébiscite soit justifié. Je pense par exemple à la question du service militaire obligatoire, pour n'en nommer qu'une. Cependant, en faire un instrument de la constitution équivaldrait fondamentalement, comme l'a dit mon chef et comme d'autres le disent maintenant, à changer tout le régime fédéralisme du pays de telle sorte que la nature fédérale du pays disparaîtrait ce qui aurait pour conséquence de détruire le pays même.

Je dis cela comme un tenant d'un gouvernement fédéral fort, vu que je viens d'une des provinces dites pauvres. En fait, la dernière fois que nous avons eu l'occasion de débattre de la constitution à la Chambre j'ai exprimé la crainte que les provinces, si on leur accordait les pouvoirs supplémentaires qu'elles demandaient, pourraient dans une large mesure empêcher le gouvernement central ou fédéral d'exprimer la volonté nationale et de protéger les intérêts du pays. Je crois très sincèrement en ce principe. J'exprime maintenant la même crainte vis-à-vis du gouvernement fédéral, car, je le répète, si le gouvernement réussit, comme il l'entend, à modifier fondamentalement la structure du fédéralisme au pays, cela pourrait avoir pour effet ultime de le détruire dans sa forme actuelle.

Nous avons accompli beaucoup de progrès ces quelques dernières années. De fait, il y a maintenant très peu de gens au Canada qui s'opposeraient à ce que les droits linguistiques soient protégés par la constitution. Je me rappelle d'ailleurs avoir été à la Chambre au moment de l'adoption de la loi sur les langues officielles. Je me rappelle comment cette question avait divisé la Chambre à l'époque. De fait, cela avait douloureusement déchiré mon propre caucus. Cependant, je n'aurais aucune hésitation à affirmer qu'il serait difficile maintenant de trouver un seul député qui s'opposerait énergiquement à la loi sur les langues officielles. Ce n'est que juste vu que cette loi, maintenant reconnue officiellement, aide à atténuer une situation qui est à la source de l'agitation au Québec et qui mettait en doute le rôle des Québécois francophones au Canada.